

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES

Dernière mise à jour du 01/01/2019

Consultant Indépendant, spécialiste de l'organisation des régimes de Protection sociale, le Cabinet Alpes Protection Sociale exerce l'activité d'intermédiation en assurance de Personnes à titre accessoire, de manière à éclairer, conseiller et accompagner ses clients, dans le cadre d'une relation de confiance durable et responsable, fondée sur la transparence de l'information.

Très attaché au respect de la vie privée, des libertés et des droits fondamentaux de chacun, le Cabinet accorde la plus haute importance à la protection des données à caractère personnel et s'engage vis à vis de ses clients et prospects, à les tenir informés de leurs droits et à ne collecter ou ne traiter que les données nécessaires à la bonne exécution de ses missions de conseil, d'audit et d'intermédiation en assurance de la Personne, dans le cadre d'une utilisation responsable et respectueuse.

La présente Politique de Protection des Données traduit notre volonté de décrire l'utilité des données personnelles que vous pouvez être amenés à nous confier, les raisons pour lesquelles elles sont recueillies, et la manière dont elles sont utilisées, mises à jour et gérées.

Le Cabinet pourra être tenu d'amender ou modifier sa politique de protection des données, notamment pour se conformer aux possibles évolutions législatives, réglementaires, jurisprudentielles ou technologiques, et pour prendre en compte l'évolution de son organisation ou des produits et services qu'il propose. En cas de modification, la date de mise à jour sera mentionnée en entête de la présente, que nous vous invitons à consulter régulièrement.

En cas de contradiction entre les termes de cette Politique et les informations contenues dans les clauses contractuelles, les clauses contractuelles prévalent sur la politique présentée ici.

Le Responsable de Traitement

Carole GRANET
Ses coordonnées

Alpes Protection Sociale
64 Rue de la Merlatière - 73470 Novalaise
cg@alpesprotectionsociale.com

Données collectées

Une donnée personnelle est une notion définie par la réglementation, la loi Informatique et Libertés, et notamment l'article 4 du Règlement Général sur la Protection des Données.

Dans le cadre de son activité de conseil, d'accompagnement et d'intermédiation en assurances de Personnes, Alpes Protection Sociale est amené à collecter de nombreuses données personnelles relevant de deux catégories de données :

1. Les données personnelles courantes

- Données d'identification (état civil, identité)
- Données de contact (coordonnées téléphoniques, adresse e-mail ou postale)
- Données personnelles ou familiales (situation matrimoniale, composition du foyer, ...)
- Données professionnelles (métier exercé, statut social, revenus, ...)

Selon l'étude, le conseil ou la solution attendue, nous pouvons être conduits à vous demander de nous communiquer des données personnelles concernant notamment :

- Les membres de votre famille (conjoint, enfants, ayants droit, parents, ...),
- Un co-emprunteur,
- Votre entreprise et/ou ses collaborateurs,
- Les bénéficiaires de certaines de vos garanties

Politique de Protection des Données

Ainsi, les données personnelles que nous traitons peuvent nous être confiées par vous-même ou par une tierce personne. Par exemple, pour affilier une personne à la complémentaire santé instaurée par l'entreprise dont elle est salariée, son employeur recueille les données utiles et nous les transmet pour traitement.

Lorsque les données ne sont pas recueillies directement auprès de la personne concernée, on parle de collecte indirecte et de tiers collecteurs.

Les tiers collecteurs avec lesquels le Cabinet peut être amené à échanger pour assurer la bonne gestion des dossiers et/ou le suivi des contrats, sont les suivants :

- Nos clients et prospects
- Nos fournisseurs, prestataires et partenaires
- Votre employeur, les membres de votre famille,
- Les organismes sociaux

2. Les données personnelles sensibles

Dans certains cas, nous pouvons être amenés à recueillir des données sensibles, utiles aux analyses et travaux conduits pour organiser et piloter vos régimes de Protection Sociale :

- Données sociales (n° de sécurité sociale, données relatives à vos régimes de protection sociale, ...)
 - Données économiques et financières (informations comptables, fiscales et/ou patrimoniales)
 - Informations et coordonnées bancaires
 - Données relatives à la santé (poids, taille, état de santé, arrêt de travail, invalidité, ...)
- En respect des dispositions du code de la Santé Publique, sauf consigne formelle de votre part, ces données ne sont traitées que par les services du Médecin Conseil des organismes consultés,
- Habitudes de vie (pratique d'un sport, consommation de tabac, séjours à l'étranger, pays fréquentés, ...)

Le traitement des données collectées

1. Finalités du traitement

Les données à caractère personnel doivent être collectées pour une finalité (but, objectif) déterminée, explicite et légitime, portée à votre connaissance.

Les données personnelles que collecte le cabinet ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles listées au paragraphe ci-après. En conséquence, nous ne collectons que les données personnelles adéquates, pertinentes et nécessaires aux finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Lors de la souscription de contrats, certaines informations indispensables font l'objet de questions auxquelles il convient d'apporter réponse. Il est important de souligner que l'article L113-8 du Code des assurances prévoit que toute omission ou fausse déclaration peut entraîner la nullité d'un contrat, d'une garantie, ou la réduction des indemnités servies.

Tenus de vérifier que vos données sont exactes, complètes, et à jour, nous pourrions être amenés à vous questionner pour nous en assurer et mettre à jour votre dossier.

2. Fondement juridique du traitement

Le traitement de données personnelles n'est licite que dans la mesure où une des conditions suivantes est remplie :

- Vous avez consenti au traitement pour une ou plusieurs finalités spécifiques,
- Le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel vous êtes partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à votre demande,
- Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable de traitement est tenu, ou lié à une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont il est investi,
- Le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux d'une personne physique,
- Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par Alpes Protection Sociale ou un tiers, à moins que ne prévalent les intérêts ou libertés et droits fondamentaux de la personne concernée qui exigent une protection des données personnelles.

Le tableau ci-après liste les finalités pour lesquelles nous sommes amenés à traiter vos données personnelles, et précise la base juridique de chacun des traitements, étant entendu que certains d'entre eux se fondent sur plusieurs bases juridiques.

Politique de Protection des Données

Finalités de Traitement	Base juridique
Prestations d'audit, de conseil & de suivi <ul style="list-style-type: none"> - Mener à bien les missions d'audit que vous nous confiez - Gestion et suivi de votre dossier dans le temps 	L'exécution de contrat(s) ou de mesures précontractuelles prises à votre demande
Intermédiation en Assurance <ul style="list-style-type: none"> - Recherche & sélection de solutions assurantielles adaptées à vos besoins - Préparation et souscription de contrats d'assurance - Gestion et suivi de vos contrats - Accompagner la mise en œuvre de vos garanties en cas de sinistre 	L'exécution de contrat(s) ou de mesures précontractuelles prises à votre demande
Gestion de nos obligations professionnelles <ul style="list-style-type: none"> - Remplir nos obligations d'information et de conseil à votre égard - Satisfaire vos demandes de manière optimale - Etablir la preuve des transactions - Satisfaire aux demandes officielles d'autorités de contrôle dûment habilitées à cet effet, et notamment à nos obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme 	Le respect d'obligations légales auxquelles nous sommes soumis L'exécution de contrat(s) ou de mesures précontractuelles prises à votre demande
Gestion de nos relations commerciales <ul style="list-style-type: none"> - Bâtir avec vous une relation de confiance, durable et responsable - Vous fournir des informations, personnalisés ou non, relatives à nos produits et services - Améliorer nos services en définissant des offres adaptées aux attentes de nos clients et prospects 	Nos intérêts légitimes

Destinataires des données collectées

L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux personnes habilitées et qui, de par leurs fonctions, peuvent être amenées à traiter ces données aux seules fins ci-dessus précisées.

Vos données personnelles sont également destinées, et toujours dans la limite de leurs attributions, aux tiers habilités à connaître la demande et/ou le contrat dont il convient d'assurer la gestion, comme par exemple, les organismes assureurs et réassureurs, les organismes sociaux, ou nos partenaires. De plus, le cabinet peut recourir aux services de sociétés ou d'individus tiers ayant compétence à lui fournir certaines prestations.

Dans certains cas et notamment en matière de traitement des données, de paiements, ou encore de diffusion et de communication, vos données peuvent donc être confiées aux tiers habilités, agissant sur instruction du Cabinet et en son nom.

De même et lorsque cette collecte est nécessaire à l'exécution de votre contrat, nous pouvons être amenés à autoriser nos clients et nos prestataires ou partenaires tiers à collecter des informations en notre nom. Ces tiers habilités sont autorisés à collecter ces données dans le seul but de remplir leurs fonctions.

Dans tous les cas, nos clients, prestataires et fournisseurs n'ont accès à vos données personnelles que pour exécuter les finalités poursuivies au moment de leur collecte. Ils ne sont autorisés à les utiliser qu'à ces seules fins et sont tenus aux mêmes obligations de sécurité et de confidentialité que le Cabinet Alpes Protection Sociale.

Le tableau ci-dessous liste les tiers pouvant être habilités à collecter, traiter ou recevoir vos données personnelles :

Finalité de Traitement	Destinataires
Prestations d'audit, de conseil & de suivi Intermédiation en Assurance Gestion administrative, technique et commerciale	Clients & prospects Organismes assureurs Organismes sociaux Fournisseurs et Partenaires

Lieu de traitement

Les données sont traitées au siège du Cabinet et sur les lieux où sont situées les parties responsables du traitement. Alpes Protection Sociale s'engage à ne transférer aucune des données personnelles que vous lui confiez hors de l'Union Européenne.

Durée de conservation

Les données personnelles sont traitées et conservées aussi longtemps que le nécessite la finalité pour laquelle elles ont été recueillies. Par conséquent :

- Les données personnelles nécessaires à l'exécution d'un contrat doivent être conservées jusqu'à la pleine exécution du contrat.
- Les données personnelles collectées pour les besoins de la poursuite d'intérêts légitimes sont conservées aussi longtemps que nécessaire à ces besoins.

En outre, Alpes Protection Sociale peut être tenu de conserver des données personnelles plus longtemps dès lors qu'elles sont nécessaires à l'exécution d'une obligation légale ou sur ordre d'une autorité.

A l'expiration de la période de conservation, les données personnelles sont supprimées. En conséquence, les droits d'accès, d'effacement, de rectification et le droit à la portabilité des données ne peuvent être appliqués après l'expiration de la période de conservation.

Droits des personnes concernées

Le Cabinet Alpes Protection Sociale informe les personnes concernées, notamment au moyen de la présente, de l'identité et des coordonnées du responsable du traitement, de la nature et du caractère facultatif ou obligatoire des données collectées, de leur(s) source(s), de la finalité et du fondement juridique des traitements portant sur leurs données personnelles, des destinataires de ces données, de la durée de conservation des informations collectées, de l'existence éventuelle de prise(s) de décision automatisée(s), et des droits reconnus à la personne.

Cette information porte également sur les droits dont vous disposez et que vous pouvez exercer dans les limites et réserves fixées par la Réglementation relative à la Protection des Données à caractère personnel.

Ainsi, vous pouvez nous demander l'accès aux données personnelles vous concernant, leur rectification ou leur effacement. Toujours dans les limites fixées par la loi, vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ou le limiter, décider du sort de vos données post-mortem, et le cas échéant, retirer votre consentement. De plus, lorsque vos données sont traitées à des fins de prospection commerciale, vous avez le droit, à tout moment et sans frais, de vous y opposer.

Les données peuvent en effet être rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées lorsqu'elles sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou lorsque leur collecte, utilisation, communication ou conservation est interdite.

Vous disposez également du droit à la portabilité des données personnelles que vous nous confiez directement et personnellement. A ce titre, vous pouvez obtenir du responsable de traitement qu'il transmette vos données personnelles directement à un autre responsable de traitement. Ce droit ne peut toutefois s'exercer que sur les données personnelles dont le traitement est automatisé, et fondé sur un consentement, la mise en œuvre de mesures précontractuelles ou l'exécution d'un contrat.

Enfin, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Comment exercer ces droits

En justifiant de votre identité, vous pouvez exercer ces droits à tout moment et sans frais, sur simple demande écrite à l'attention de Carole GRANET, responsable du traitement, par courrier électronique ou postal :

cg@alpesprotectionsociale.com

Alpes Protection Sociale - 64 Rue de la Merlatière - 73470 Novalaise

Vos demandes d'accès seront étudiées à réception et dans un délai raisonnable qui ne saurait dépasser 2 mois à compter de leur réception. Au besoin et tenu compte de la complexité ou du nombre de demandes, ce délai peut être prolongé de 1 mois.

Les demandes de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité seront étudiées dans un délai qui ne saurait dépasser 1 mois à compter de leur réception. Au besoin et tenu compte de la complexité ou du nombre de demandes, ce délai peut être prolongé de 2 mois.

Toute prolongation du délai de réponse sera notifiée au préalable.

Sécurité des données

Alpes Protection Sociale met en œuvre les mesures techniques d'ordre physique, logique et organisationnel pour garantir un niveau de sécurité adapté au risque, pour préserver la confidentialité des données personnelles que vous lui confiez, et prévenir toute perte, altération, divulgation de données, ou tout accès à des tiers non autorisés.

Vos données personnelles sont donc maintenues sur des réseaux sécurisés et accessibles par un nombre limité de collaborateurs et de tiers disposant de droits d'accès spécifiques sur de tels systèmes. Alpes Protection Sociale exige également de ses partenaires (fournisseurs, prestataires, ...) qu'ils présentent les garanties appropriées pour assurer la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles.

Notification d'éventuelles violations de données personnelles

Toutefois, compte tenu des caractéristiques intrinsèques d'Internet, les mesures prises pour garantir la sécurité des données ne peuvent prémunir de tous les risques de détournement et/ou de piratage, ce dont le Cabinet ne saurait être tenu responsable.

En conséquence, dès lors que le Responsable du traitement apprend ou constate qu'une violation de données à caractère personnel s'est produite, et sauf à pouvoir démontrer qu'il est peu probable que la violation en question puisse engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes physiques, il est tenu de le notifier à l'autorité de contrôle compétente, dans les meilleurs délais et si possible, 72 heures au plus tard après en avoir pris connaissance.

Ainsi, et en cas de violation de données à caractère personnel, le Cabinet s'engage à le notifier à la CNIL.

Si la violation constatée venait à constituer un risque élevé au regard des droits et libertés d'une personne physique, le Cabinet l'informerait dans les meilleurs délais et dans les conditions prévues par la réglementation.

Alpes Protection Sociale